

2014/6167 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION  
"LES BURKINABE DE LYON" - ANNEE 2014 (DIRECTION  
DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 décembre 2013 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La Ville de Lyon développe une politique de solidarité internationale se traduisant notamment par un accompagnement des acteurs institutionnels, associatifs et culturels de son territoire menant des projets dans ce domaine.

La sensibilisation à notre politique de solidarité internationale, sur laquelle nos concitoyens sont régulièrement informés et associés, vise également à intéresser tous les publics aux enjeux de l'internationalisation de la Ville de Lyon.

L'Association « les Burkinabè de Lyon », dont le siège social se situe 39 rue Georges Courteline à Villeurbanne, est une association créée en 2005 et régie par la loi 1901. Cette association a pour objet de développer des actions interculturelles promouvant la culture burkinabé en lien avec l'action de coopération de la Ville de Lyon et de favoriser l'intégration des jeunes étudiants burkinabè dans la vie lyonnaise, grâce à des rencontres, des échanges et du partage de savoir-faire et savoir-être.

La Ville de Lyon entretient des liens privilégiés avec le Burkina Faso depuis 1999 au travers notamment, de sa coopération avec la Ville d'Ouagadougou, grâce à laquelle sont développées des actions culturelles qui permettent de tisser des liens plus étroits entre les populations des deux territoires.

Fort du succès des années précédentes, l'Association « les Burkinabè de Lyon » organisera en 2014, à Lyon, plusieurs journées culturelles au cours du mois de mai. De nombreuses activités seront ainsi proposées sur le territoire lyonnais dont certaines gratuitement, des expositions d'art, des projections cinématographiques, des conférences/débats, un défilé en costumes traditionnels, des récits de contes, ainsi qu'un grand concert où près d'un millier de participants sont attendus.

L'espace de dialogue interculturel initié à l'occasion de ces journées par cette association fait pleinement écho à la stratégie de solidarité et d'animation internationale du territoire lyonnais.

Les activités de l'association présentent un intérêt local dans la mesure où, exercées sur le territoire lyonnais, elles participent à l'information et à la sensibilisation des habitants lyonnais notamment aux enjeux de l'aide au développement, de la solidarité internationale et de l'inter-culturalité. Ces événements interculturels très largement ouverts au grand public permettent de contribuer à l'ouverture des habitants sur la diversité de la culture africaine et en particulier sur le Burkina Faso dont la capitale Ouagadougou est partenaire de la Ville de Lyon.

Compte-tenu de l'intérêt de ce projet porté par l'Association les « Burkinabè de Lyon » au regard de la politique de solidarité internationale de la Ville de Lyon, il est proposé de lui verser une subvention de 3 000 € sur un budget prévu de l'association de 13 490 € pour la mise en œuvre de son programme d'actions culturelles sur le Burkina Faso à Lyon en 2014. »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-4 et 2121-29 ;

Où l'avis de sa Commission Economie Locale, Relations Internationales, Universités ;

### **DELIBERE**

1. Une subvention de 3 000 € est allouée à l'Association les « Burkinabè de Lyon » (sise 39 rue Courteline - 69100 Villeurbanne), pour la mise en œuvre de ces activités pour l'année 2014.

2. La dépense en résultant sera imputée sur les crédits de l'exercice 2014 de la Direction des Relations Internationales, du programme LOCAUXRI, opération ACTEURS (ligne de crédit 56164 – nature 6574 – fonction 048 – chapitre 65).

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, le Conseiller municipal délégué,

**H. JULIEN-LAFERRIERE**